

3. Le gouvernement et chaque membre de la Force régulière paient des cotisations en vertu de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes.

4. Non. Le gouvernement contribue 1.8 fois le montant des cotisations des membres et crédite des intérêts au compte. De plus, il assume la responsabilité du déficit actuariel et du montant jugé nécessaire pour faire face à la hausse du coût des prestations par suite des augmentations de solde.

#### LES IMPORTATIONS DE FARINE DE SOYA

Question n° 18—**M. Horner**:

Quelle quantité de farine de soya le Canada a-t-il importée chaque année de 1970 à 1974, jusqu'à cette date?

**M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce)**: Les statistiques sur les importations de farine de soya figurent dans la Classification des produits d'importation du Canada sous le numéro de code 153-60, «Tourteau et farine de soya». Les quantités de ce produit qui sont entrées au Canada de 1970 à 1973 et pour les sept premiers mois de 1974 sont les suivantes:

Année	Quantité (x cent Livres)	Valeur (en milliers de dollars)
1970	5,367,144	25,939
1971	4,580,762	21,338
1972	4,807,400	26,327
1973	4,218,347	46,409
Janv.-juil. 1974	3,599,701	29,067

#### LA FARINE DE SOYA

Question n° 19—**M. Horner**:

Quelle quantité de farine de soya a été consommée par l'homme a) en 1973, b) en 1974, jusqu'à cette date?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice)**: La farine de soya n'est pas consommée directement par l'homme; elle est plutôt utilisée comme nourriture pour la volaille et les bestiaux. Cependant, cette denrée peut être transformée en produits isolés ou en concentrés protéiques utilisés dans l'alimentation de l'homme. Il n'existe aucune statistique sur la consommation de farine de soya au Canada; on estime toutefois qu'environ 0.3% de la production canadienne de farine de soya est utilisée dans l'alimentation de l'homme, ce qui équivaut à 25,000 qtl environ.

#### SCHL—LES NOTAIRES ENGAGÉS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE LOTBINIÈRE

Question n° 79—**M. Fortin**:

Quel est le nom des notaires demeurant dans la circonscription électorale de Lotbinière, dont on a retenu les services pour instrumenter, lors de la signature d'un contrat conclu entre l'acheteur et la Société centrale d'hypothèques et de logement ou le constructeur, en vertu de la Loi nationale de 1954 sur l'habitation, a) jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1961, b) du 1<sup>er</sup> janvier 1968 à ce jour?

**L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines)**: La Société centrale d'hypothèques et de logement m'informe de ce qui suit: a) À l'égard des prêts approuvés antérieurement au premier janvier 1961 dans les comtés municipaux d'Arthabaska, de Lotbinière et de Nicolet, les renseignements concernant les notaires dont les services ont été retenus par la Société centrale en

#### Questions au Feuilleton

vue d'acheminer la documentation hypothécaire à l'égard de ses prêteurs directs, ne sont pas disponibles. b) Les notaires dont les services ont été retenus par la Société centrale en vue d'acheminer la documentation hypothécaire à l'égard de ses prêteurs directs dans les comtés municipaux d'Arthabaska, de Lotbinière et de Nicolet depuis le premier janvier 1968 ont été: Horace Bergeron, Victoriaville; Jacques Blondin, Saint-Grégoire; Gilles Boucher, Victoriaville; Michel Boulanger, Victoriaville; Jacques Côté, Arthabaska; Nicolas Laroche, Victoriaville; Pierre Martel, Nicolet; Laval Simard, Saint-Léonard d'Aston; Michel Simard, Saint-Wenceslas; André Villeneuve, Gentilly; Charles-Édouard Villeneuve, Bécancour; Jean Villeneuve, Gentilly.

#### OTAN—LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET MILITAIRE DU CANADA

Question n° 82—**M. Fortin**:

1. Pour chacune des années 1970, 1971, 1972 et 1973, quelle fut la contribution financière du gouvernement du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)?

2. Combien de soldats canadiens ont été mis au service de l'OTAN a) à titre permanent, b) à titre occasionnel, au cours de chacune des années susmentionnées?

**L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale)**: 1. La contribution financière de l'infrastructure et aux budgets militaires de l'OTAN de 1970 à 1973 est la suivante: 1970-1971, \$14,384,000; 1971-1972, \$13,834,000; 1972-1973, \$14,323,000; 1973-1974, \$21,000,000 (montant estimatif) Voir remarque 1.

2. Voici combien de soldats canadiens ont été mis au service de l'OTAN au cours des années précitées:

a) A titre permanent

Année	En Allemagne	Au service de l'Otan	Total
1970	5,792	401	6,193
1971	5,312	327	5,639
1972	5,092	234	5,326
1973	5,036	233	5,269

b) A titre occasionnel

Année	Force maritime	Forces aérienne et terrestre	Total
1970	4,546	4,679	9,225
1971	4,536	5,215	9,751
1972	4,526	5,665	10,191
1973	5,016	5,665	10,681

**REMARQUE**: 1. La contribution du Canada à l'OTAN en 1973-1974, qui est considérablement plus élevée, vient de ce que 3 millions de dollars n'ont pas été dépensés en 1972-1973. Ce fait résulte de ce que l'OTAN avait programmé les frais de construction sur une période plus courte. Ainsi, la contribution du Canada à l'OTAN pour les deux années financières se chiffre en moyenne ainsi qu'il suit: 1972-1973, 17 millions de dollars; 1973-1974, 18 millions de dollars.